



Dispositif des mesures dû au Covid 19 mises en place par le Club des ARCHERS AUCELLOIS (suivant les directives municipales) pour la reprise du Tir à l'Arc à la salle BEAUGRAND

Faisant suite aux dernières annonces gouvernementales, et à la lettre d'information de la F.F.T.A sur La Stratégie Nationale de Déconfinement pour la Reprise des Activités Sportives, dans le respect du dispositif Municipal, les entraînements de Tir à l'Arc dans la salle BEAUGRAND, pourront reprendre le Mercredi 16 Septembre selon les modalités suivantes :

1) **Dans un premier temps, ne seront acceptés en salle que les Archers qui possèdent leur propre matériel et les Archers qui accepteront de reprendre leur arc avec flèches, carquois, repose arc sous sacoche (10€ pour l'année et 100€ de caution pour les arcs d'initiation, 50€ et 150 € de caution pour les arcs de semi-compétition). Sachant que certains archers ne peuvent être présents que le mercredi ou le samedi, nous ne dépasserons jamais 12 personnes.**

2) Les portes de la salle seront ouvertes :

→ de 17h45 à 18h05 le mercredi,

→ de 16h45 à 17h05 le samedi, Elles seront fermées

en dehors de ces horaires. Aucun retard ne sera accepté (sauf si nous sommes prévenus à l'avance). **Les accompagnateurs ne seront pas acceptés dans la salle.**

Tous les Archers se présenteront à la salle avec leur propre masque. Une paire de baskets ou une paire de chaussures propres (à changer dans la salle). Une désinfection des mains au gel hydro alcoolique sera obligatoire à l'entrée de la salle. Les archers respecteront les mesures de sécurité en vigueur (à savoir : pas de poignée de mains, pas d'embrassade, pas de discussion à moins d'1,5m de distance...).

3) Les Archers aideront à l'installation des butes de tir et de l'éclairage munis d'un masque et de gants. Une seule personne sera autorisée à pénétrer dans le local technique pour sortir le matériel.

4) Un blason nominatif sera attribué à chaque archer au début de la séance. L'archer décrochera son blason et repartira avec celui-ci. Il est strictement interdit de toucher le blason ou les flèches des autres archers.

5) **Les Archers installeront leur matériel, hors des vestiaires (ils sont interdits), en prenant soin de bien respecter une distance d'au moins 2m entre eux. Si une aide est nécessaire, l'archer fera appel au responsable de séance qui agira en conséquence.**

6) **Le port du masque est très fortement conseillé sur la ligne d'arc et pour le retrait des flèches. Les Archers pourront enlever le masque pour tirer.**

7) Les volées de 3 flèches se feront comme suit, sur ordre du responsable sécurité : (voir tableau joint)

→ 1^{ère} série : Archers 1, 3, 5, 7, 9, 11.

→ 2^{ème} série : Archers 2, 4, 6, 8, 10, 12.

8) Le retrait des flèches se fera de la même façon, toujours sur ordre du responsable sécurité :

→ 1^{ère} série : Archers 1, 3, 5, 7, 9, 11.

→ 2^{ème} série : Archers 2, 4, 6, 8, 10, 12.

9) A la fin de la séance, les Archers aideront au démontage des butes de tir et de l'éclairage munis d'un masque et de gants. Une seule personne sera autorisée à pénétrer dans le local pour ranger le matériel.

10) Pour les toilettes : une seule personne, à la fois :

→ lavage des mains au savon de Marseille,

→ nettoyage par l'archer de la cuvette et des poignées de portes (désinfectant et papier absorbant fournis)

→ nouveau lavage des mains et désinfection de la robinetterie.

11) Avant de quitter la salle, les Archers désinfecteront les objets utilisés pour le montage et démontage des arcs (chaises, banc ...). Les poignées de portes et le sol seront désinfectés lorsque nous quitterons la salle..

Pour le Président Ludovic TISSIEZ Démissionnaire,

G BRASSEUR Président Adjoint et Secrétaire des Archers Auchellois.